

4B

SUD
CHARENTE

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES

Le Vivier 16360 Touvérac - Tél. 05 45 78 89 09 - Fax : 05 45 78 89 32
www.cdc4b.com

DECISION DU PRESIDENT N° 2013-36

AR PREFECTURE

016-241600501-20130923-DECISION2013_36-AU
Regu le 24/09/2013

- VU l'article L. 2122-22-16° du Code Général des Collectivités Territoriales ;
- VU le point n°1 de la délibération du Conseil Communautaire du 25 octobre 2012 donnant délégation au Président pour la préparation, la passation, l'exécution de toutes conventions et actes authentiques dont les engagements financiers qu'elles comportent pour la CdC4B, sont inférieurs ou égaux à 90 000 € H.T., lorsque les crédits nécessaires sont prévus au budget ;

Considérant :

- Que dans le cadre de sa politique culturelle, la Communauté de Communes avait précédemment signé une convention avec la société Ticketnet, qui permet la vente de billets dans certains lieux stratégiques du territoire, notamment à l'espace culturel du centre E. Leclerc de Barbezieux ;
- Que la précédente convention avec Ticketnet a été signée le 16 novembre 2011 et qu'il convient donc de renouveler ce partenariat ;

Le Président de la CdC,

DECIDE

Article 1 : De signer une nouvelle « convention de mandat pour la vente d'évènements dans le réseau Ticketnet ».

Article 2 : D'accepter notamment les conditions financières suivantes : Ticketnet percevra une commission de 10 % avec un minimum de 1,80 € TTC, sur toutes les ventes de spectacles qui lui seront confiées.

Article 3 : En vertu de l'article L. 2122-23 (applicable par renvoi de l'article L.5211-2 du CGCT), il sera rendu compte de cette décision lors de la prochaine réunion obligatoire du comité communautaire.

Article 4 : Monsieur le Directeur Général des Services et Madame la Trésorière sont chargés, chacun pour ce qui le concerne, d'exécuter la présente décision ;

Acte rendu exécutoire par sa télé transmission
en sous-préfecture le 24 septembre 2013
et son affichage le 25 septembre 2013.

Fait à Touvérac, le 23 septembre 2013
Jacques CHABOT
Président

